



N° 86 – JANVIER 2021

LE PUY-SAINT-MARTINOIS

Journal d'information municipale

LE PUY-SAINT-MARTINOIS Numéro spécial – janvier 2021

Communiqué du Maire : Page 2

Agglo : ça y est, nous y sommes ! Page 3

montélimar agglomération



Communiqué du Maire :

« A ce jour, ma santé ne me permet plus d'assurer correctement ma fonction de maire, et j'ai donc adressé à Monsieur le Préfet de la Drôme ma lettre de démission.

Si cette démission est acceptée, je resterai conseiller municipal, et l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle maire aura lieu prochainement au sein du Conseil Municipal.

J'ai toute confiance dans l'équipe en place pour assurer ce transfert de responsabilités. »

Michel GILES, le 17 janvier 2021.

Le Conseil Municipal remercie Michel Giles d'avoir tout mis en œuvre afin que la commune adhère à Montélimar Agglomération.

« Merci Michel pour ton engagement, ton dévouement et ton entière implication pour notre village. Nous continuerons dans cette voie et sommes heureux que tu restes dans l'équipe. »

Le Conseil Municipal.

Par délibération du 27 juillet 2020, la commune de Puy-Saint-Martin a sollicité son adhésion à Montélimar-Agglomération, tout en demandant son retrait de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée. Cette demande est le fruit d'une longue démarche puisque, dès 2014, la commune de Puy-Saint-Martin avait émis le souhait de rejoindre l'Agglomération.

Les arguments qu'elle met en avant pour motiver sa demande sont les suivants :

- le souhait d'une très forte majorité de Puy-Saint-Martinois à ce rattachement, inscrit dans le programme électoral des candidats élus aux élections municipales de 2020,
- l'immédiate proximité du territoire de la commune de Puy-Saint-Martin avec celui de la Communauté d'agglomération de Montélimar-Agglomération,
- le fait que le bassin de vie des habitants de Puy-Saint-Martin est celui de Montélimar-Agglomération,
- le fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal composé de Puy-Saint-Martin et Roynac, commune déjà rattachée à Montélimar Agglomération.

Montélimar Agglomération et toutes les communes qui la composent ayant approuvé notre adhésion, le Préfet, avec l'accord de la CCVD, a pu prendre un arrêté autorisant notre transfert à compter du 1^{er} janvier 2021.

La commune de Puy-Saint-Martin tient à remercier la CCVD pour ces plus de 40 ans de vie commune et à souligner le professionnalisme et l'engagement de ses personnels. Elle apprécie son aide pour que la transition se passe en douceur.

Montélimar Agglomération – Où en sommes-nous ?

Le 21 décembre 2020, M. le Préfet de la Drôme a signé l'arrêté autorisant l'adhésion de Puy-Saint-Martin à Montélimar Agglomération au 1^{er} janvier 2021.

Puy-Saint-Martin devient alors la 27^e commune de Montélimar Agglomération.

Nous avons donc quitté la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) pour rejoindre Montélimar Agglomération. Cependant ce changement va se dérouler de façon progressive, le temps que tous les services se mettent en place.

Pendant quelques mois, la CCVD continuera à assurer ses prestations pour les Puy-Saint-Martinois, dans le cadre d'une convention passée avec l'Agglo.

Les prestations de la CCVD qui continuent à être assurées durant le 1^{er} trimestre :

Déchets :



↳ La déchetterie mobile continuera à assurer ses services.

Prochains passages à Puy-Saint-Martin (parking du stade) de 8 heures à 14 heures :

- Jeudi 25 février 2021
- Jeudi 25 mars 2021

↳ L'accès aux déchetteries de la CCVD sera maintenu durant le 1^{er} trimestre, et des indications seront données pour accéder aux déchetteries de l'Agglo.

↳ Les ordures ménagères et les colonnes de tri continueront à être collectées par la CCVD.

Petite enfance :

- Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) continuera à fonctionner avec l'animatrice de la CCVD.
- Le périscolaire continuera à fonctionner dans les mêmes conditions qu'actuellement.
- Des précisions seront données prochainement concernant les crèches et les accueils de loisirs de l'Agglo.

Urbanisme : Le service instructeur de l'urbanisme reste celui de la CCVD.

Trésor public : La Trésorerie de Crest continue à assurer ses services pour les Puy-Saint-Martinois.

Culture : Dans le cadre des rencontres culturelles Itinérance[s] 2021, organisées par Montélimar-Agglomération, les élèves du Conservatoire de Montélimar proposeront une représentation le mardi 22 juin à 20 heures, dans la salle des fêtes ou sous le kiosque (*en fonction des conditions météorologiques et sous réserve des conditions sanitaires en vigueur*). Le coût du spectacle sera entièrement pris en charge par le Conservatoire.

Tourisme : Une rencontre a eu lieu en janvier avec la directrice de l'Office de Tourisme (OT) de l'Agglo, dont nous dépendons dorénavant, afin d'étudier la promotion du tourisme sur notre territoire. L'OT, accompagnée par le Club Cyclo Puy-Saint-Martinois, publiera très prochainement un guide de circuits à vélo familiaux et sportifs, dont certains traverseront notre commune.

Nous vous avertirons de chaque avancée dans cette période de transition en relayant régulièrement ces informations via les canaux de communications habituels (site internet, journal municipal, PanneauPocket, page Facebook, affichage).

Nouvelles du Village :

Projet d'aménagement de la Traverse du Village : À la demande de l'équipe municipale, l'AAR a mis en place des sessions de Cafés Citoyens afin de contribuer au projet de requalification de la Grande Rue du village. L'objectif des Cafés Citoyens consiste à ouvrir la réflexion à un panel d'habitants plus large. Deux sessions du Café Citoyen ont ainsi eu lieu les samedis 9 et 16 janvier derniers, avec à chaque fois 27 participants (la jauge étant fixée à 30 personnes). Les comptes rendus de ces sessions sont disponibles sur le site internet de la commune à la rubrique « Environnement – Urbanisme – Cadre de vie », puis « Projets ».

Traverse de la Drôme à Vélo : La commune, en partenariat avec le Club Cyclo, accueillera cette année encore la Traversée de la Drôme à Vélo, organisée par l'USEP, les 2 et 3 juin 2021 (*sous réserve des conditions sanitaires en vigueur*). Vous trouverez toutes les infos sur le site de la commune (rubrique « Agenda »).

Jazz au Village : Avec le concours de l'AAR, le festival assurera à nouveau une soirée-concerts cette année le vendredi 2 juillet 2021 (*sous réserve des conditions sanitaires en vigueur*).